

Législation sur les substances chimiques — révision du règlement REACH pour contribuer à la mise en place d'un environnement exempt de substances toxiques

Nous saluons l'opportunité offerte par la Commission européenne de pouvoir exprimer nos attentes concernant la révision du règlement REACH. Selon notre organisation, celui-ci doit être renforcé et révisé en profondeur. C'est pourquoi nous soutenons les actions de simplification, de révision et de réforme énoncés dans la feuille de route.

Nous attendons notamment une révision en priorité des dispositions relatives à l'évaluation des dossiers et des substances. Alors que la charge de la preuve repose sur les entreprises, qui ont pour obligation de transmettre à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) les informations relatives aux risques liés aux substances fabriquées et commercialisées sur le marché européen (propriétés physico-chimiques, toxicologiques et écotoxicologiques des substances, évaluation des risques pour la santé et l'environnement et mesures de gestion appropriées), il est absolument nécessaire que l'ECHA oblige les entreprises à remplir leur devoir.

Rappelons qu'en 2018, une enquête réalisée par l'Institut fédéral allemand de gestion des risques (BfR) et l'Agence allemande de l'environnement indiquait que 580 substances chimiques non conformes étaient autorisées sur le marché européen. Sur 1.814 substances chimiques analysées, 32% ne remplissent pas les critères de non-dangerosité pour la santé et l'environnement imposés par la réglementation européenne Reach. Pour 32% des substances, les entreprises n'ont pas fourni à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) les informations demandées concernant l'écotoxicité, la reprotoxicité ou encore les effets mutagènes. L'ECHA doit assurer pleinement son rôle de contrôle sur la totalité des substances et devrait imposer des sanctions à l'égard des industriels qui ne remplissent pas leurs obligations légales.